067-200094332-20220221-0000003577-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/02/2022 Retour Préfecture : 25/02/2022 Date de publication: 28/02/2022



Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-1-1-2 Séance du lundi 21 février 2022

DÉBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole. FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ KRIEGER LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, Pascale, RUCH SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, **ZELLER Thomas**

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M. ADRIAN Daniel, procuration à Mme BEHA Nicole

M. BUFFA Jean-Claude, procuration à Emilie HELDERLE,

M. DEBES Vincent, procuration à Mme DOLLINGER Isabelle

Mme DELATTRE Cécile, procuration à Mme RUCH Valérie

Mme DILIGENT Danielle, procuration à M. MATT Nicolas

Mme DREYFUS Isabelle, procuration à M. SUBLON Yves

Mme DREXLER Sabine, procuration à M. JANDER Nicolas

M. ERBS André, procuration à Mme DOLLINGER Isabelle Mme ESCHLIMANN Michèle, procuration à Emilie HELEDERLE

Mme GREIGERT Catherine, procuration à M. SITZENSTUHL Charles

M. HEMEDINGER Yves, procuration à Mme DIETRICH Martine

M. HOERLE Jean-Louis, procuration à Mme REYMANN Anne

Mme JEANPERT Chantal, procuration à M. MEYER Philippe

Mme KALTENBACH-ERNST Nathalie, procuration à M. BIHL Pierre

Mme KLINKERT Brigitte, procuration à Mme MILLION Lara

M. MEYER Philippe, procuration à Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Mme MULLER-BRONN Laurence, procuration à M. LORENTZ Michel

- M. OEHLER Serge, procuration à Mme BEY Françoise
- Mme RAPP Catherine, procuration à M. COUCHOT Alain
- M. SCHILDKNECHT Jean-Luc, procuration à Mme MILLION Lara
- M. SCHULTZ Denis, procuration à M. LORENTZ Michel
- M. SENE Marc, procuration à Mme Valérie RUCH
- M. SUBLON Yves, procuration à M. KRIEGER Laurent
- M. STRAUMANN Eric, procuration à M. BIERRY Frédéric
- M. VOGT Victor, procuration à Mme MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
- M. WOLF Etienne, procuration à Mme WOLFHUGEL Christiane
- M. ZAEGEL Sébastien, procuration à Mme GRAEF-ECKERT Catherine

EXCUSES:

M. HAGENBACH Vincent Mme ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU L'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique (...),
- VU Le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Service public alsacien et transformation de l'action en lien avec les habitants du 3 février 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

LE PRESIDENT

Y

Frédéric BIERRY

Acte est donné à l'unanimité